

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Direction du Gaz, de l'Electricité
 et du Charbon

PARIS, le 8 aout 1978.
 3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7è

 Service des affaires administratives
 et sociales

Le Ministre de l'Industrie

 1er bureau

DECISION ENN. 78-5.

à MM. - les chefs des services interdépartemen-
 taux de l'industrie et des mines,

- les directeurs départementaux de l'équi-
 pement chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'Electricité de France et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la direction du personnel, ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 78-25 du 12 juin 1978
- circulaire N. 78-26 (Pers. 724) du 19 juin 1978
- décision N. 78-27 du 29 juin 1978
- circulaire N. 78-29 (et son erratum) du 12 juillet 1978
- décision N. 78-30 du 18 juillet 1978
- décision N. 78-31 du 18 juillet 1978
- circulaire N. 78-32 du 24 juillet 1978
- circulaire N. 78-33 du 25 juillet 1978
- note D. P 33-209 du 21 juin 1978
- note D. P 33-211 du 12 juillet 1978
- note D. P 33-212 du 12 juillet 1978
- note D. P 31-82 du 12 juillet 1978 (cette note ne concerne que les entreprises implantées sur les territoires des directions régionales de distribution de PARIS et ILE-de-FRANCE)
- note D. P 33-214 du 24 juillet 1978
- note D. P 35-76 du 25 juillet 1978.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie
 Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
 et du Charbon

M. LEGRAND.